

**ARRETE DE  
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS  
A LA COMMISSION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS  
DE L'UFR DE PHARMACIE**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;

**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;

**Vu** les Statuts de l'UFR DE Pharmacie approuvé par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;

**Vu** l'arrêté électoral en date du 4 février 2025 ;

**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : B**

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 64

Votants : 41

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 41

Taux de participation électorale : 64%

Quotient électoral : /

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Casanova-Rodallec	41	/	/	2



**Sont élus:**

Listes	Sièges	Noms
		Titulaires
Casanova-Rodallec	2	CASANOVA Magali RODALLEC Anne

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR de Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Directeur de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11/03/25

Pour le Président et par délégation,  
Le directeur de l'UFR de Pharmacie

Jean-Paul BORG

